



**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 19 mai 2014**

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal de SAINT-AUBIN SUR MER  
S'est réuni le lundi 19 mai 2014 à 20 heures 00  
Sous la présidence de M. Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.**

**Etaient présents : M. DUCOULOMBIER – M. BREARD - Mme DESLEUX – Mme DUTOT - Mme FRENEHARD –  
Mme GESLAIN - M. HEBERT – M. JUMEL – M. LEHODEY – M. LEMOIGNE – Mme LEMULLOIS - Mme MARTEAU –  
M. MORIN – Mme NITOT – M. RIOUAL – Mme SALMON-DUCOULOMBIER – M. TANCREZ - M. TRANQUART**

**Absents excusés : Mme JOLIMAITRE (pouvoir à Mme FRENEHARD)**

**M. Thierry LEMOIGNE a été nommé secrétaire de séance.**

---

**Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

- Retrait de la délibération relative à la rétrocession de l'éclairage public du Clos Saint-Laurent : une convention signée en 2010 autorise déjà ce transfert
- Ajout d'une délibération relative à la désignation d'un Correspondant Défense

Le Conseil approuve les modifications proposées.

---

**Informations :**

Monsieur le Maire invite les Conseillers qui le peuvent à se manifester rapidement pour tenir les bureaux de vote, être scrutateur et effectuer le dépouillement lors des Elections Européennes dimanche 25 mai.

Monsieur le Maire rappelle également que la permanence pour la délivrance des laissez-passer pour le 6 juin a été reconduite toute cette semaine et qu'il manque des volontaires pour couvrir l'ensemble des créneaux.

---

**Approbation du compte rendu du conseil du 22 avril 2014**

L'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2014.

---

**Délibérations**

**N°49/2014- Commissions communales – formation et désignation des membres**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal peut former des commissions internes afin d'étudier les questions à soumettre au Conseil. Il est proposé de créer 6 commissions consultatives permanentes de 8 membres, Monsieur le Maire étant président de droit.

Monsieur TRANQUART s'interroge sur la place et le rôle accordés à l'opposition au sein de ces commissions. Il souligne par ailleurs que les documents envoyés habituellement avant le Conseil (ordre du jour et projets de délibérations) ne permettent pas un travail de fond en amont.

Monsieur le Maire précise qu'afin de préserver le pluralisme, la composition suivante est proposée : 5 membres de la majorité et 3 membres de l'opposition par commission.

Monsieur TRANQUART estime que l'opposition n'aura donc pas voix au chapitre sur les décisions.

Monsieur RIOUAL estime qu'il faut dissocier le travail de réflexion au sein des commissions et la décision qui revient au Conseil.

Monsieur le Maire ajoute que le débat en Conseil se veut libre et ouvert et que chacun peut exprimer son avis, selon ce qu'il a retiré du travail en commission.

Monsieur LEHODEY interroge sur le rôle que veut tenir l'opposition.

Madame NITOT indique qu'il ne s'agit pas d'une opposition systématique.

Madame SALMON-DUCOULOMBIER indique que la loi impose désormais la représentation des différents courants politiques au sein des instances de la commune, ce qui est une avancée et une opportunité.

Arrivée de Mesdames LEMULLOIS et GESLAIN.

Monsieur JUMEL précise que le rôle des commissions est d'être force de proposition, pas de décider. Par ailleurs la composition proposée aboutit à la répartition suivante :

- Majorité = 62% (contre 75% au sein du Conseil)
- Opposition = 38% (contre 25 % au sein du Conseil)

Monsieur TRANQUART rappelle que la représentation au sein du Conseil n'est pas proportionnelle aux votes exprimés (7 voix d'écart entre la liste vainqueur et la deuxième liste). Par ailleurs il aimerait savoir pourquoi les commissions ont 8 membres.

Monsieur le Maire précise que le souhait est de ne pas avoir un chiffre trop important, tout en préservant l'ouverture des commissions. Monsieur BREARD ajoute que de futurs groupes de travail auront vocation à préparer la réflexion des commissions.

Monsieur TANCREZ précise que ce seront donc des commissions extramunicipales.

Monsieur TRANQUART souhaite des précisions sur certains intitulés de commission, trop vagues, notamment la commission « Vivre Ensemble Solidarité ». Monsieur le Maire précise qu'elle a vocation à traiter des questions d'ordre social. Monsieur TANCREZ s'interroge sur la commission des finances rebaptisée commission des moyens.

Monsieur JUMEL précise que cette commission inclut désormais, en plus des finances et du budget, les problématiques de ressources humaines et de politique d'emploi au sein de la commune.

Monsieur MORIN aimerait savoir pourquoi il n'y a pas de commission Agenda 21. M. BREARD répond que le souhait de la majorité est d'associer la population à la démarche, comme le fait Douvres-la-Délicieuse, et de travailler en transversalité. C'est pourquoi des groupes de travail ouverts seront créés selon trois thématiques : Mer et tourisme, Agora et Atelier « Co éco ». Une charte Agenda 21 sera élaborée et les commissions devront s'y soumettre.

Monsieur TRANQUART présente un article de presse, concernant IFS, et mentionnant que les commissions municipales doivent pouvoir se tenir suffisamment en amont pour permettre un véritable travail de fond de l'opposition.

Monsieur le Maire rappelle que l'intention de la municipalité est de laisser toute liberté de parole et d'ouvrir le débat. Il propose de voter tout d'abord sur le principe des 6 commissions de 8 membres selon les thématiques proposées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité (16 pour, 3 abstentions) ce principe.**

Monsieur TRANQUART précise que pour le moment, son groupe s'abstiendra de participer aux commissions, sauf à la Commission Economie et Tourisme, afin d'observer le fonctionnement.

La composition des commissions est votée comme suit :

- Commission Cadre de Vie (6 places pourvues sur 8) : **adoptée à la majorité (15 pour, 4 abstentions)**
  - o Jean-Paul DUCOULOMBIER
  - o Thierry LEMOIGNE
  - o Olivier HEBERT
  - o Joël BREARD
  - o Marie-Thérèse JOLIMAITRE
  - o Jean-Paul TANCREZ
- Commission Vivre Ensemble Solidarité (5 places pourvues sur 8) : **adoptée à la majorité (15 pour, 4 abstentions)**
  - o Jean-Paul DUCOULOMBIER
  - o Annie DESLEUX
  - o Christine GESLAIN
  - o Bruno JUMEL
  - o Michèle SALMON-DUCOULOMBIER
- Commission Vivre Ensemble – Culture et Animation (5 places pourvues sur 8) : **adoptée à la majorité (15 pour, 4 abstentions)**
  - o Jean-Paul DUCOULOMBIER
  - o Franck LEHODEY
  - o Isabelle FRENEHARD
  - o Olivier HEBERT
  - o Christine MARTEAU
- Commission Vivre Ensemble – Jeunesse et Ecoles (5 places pourvues sur 8) : **adoptée à la majorité (15 pour, 4 abstentions)**
  - o Jean-Paul DUCOULOMBIER
  - o Sophie LEMULLOIS
  - o Isabelle FRENEHARD
  - o Joël BREARD
  - o Michèle SALMON-DUCOULOMBIER
- Commission Economie et Tourisme (7 places pourvues sur 8) : **adoptée à la majorité (17 pour, 2 abstentions)**
  - o Jean-Paul DUCOULOMBIER
  - o Nicole NITOT
  - o Jean-Alain TRANQUART
  - o Thierry LEMOIGNE

- Arnaud RIOUAL
- Joël BREARD
- Annie DESLEUX
- **Commission des Moyens (6 places pourvues sur 8) : adoptée à la majorité (15 pour, 4 abstentions)**
  - Jean-Paul DUCOULOMBIER
  - Jean-Paul TANCREZ
  - Bruno JUMEL
  - Thierry LEMOIGNE
  - Arnaud RIOUAL
  - Sophie LEMULLOIS

Monsieur RIOUAL s'interroge sur le devenir des places vacantes. Monsieur le Maire propose de recueillir à nouveau l'avis de l'opposition d'ici 2 séances du Conseil, et de réattribuer les places selon la position adoptée. Monsieur le Maire propose également de réunir dès ce soir les commissions pour désigner leur vice-président et permettre un démarrage rapide des réflexions. Les membres des différentes commissions valident cette proposition.

N°/2014 : Rétrocession du réseau d'éclairage public du Clos Saint-Laurent (retiré)

Monsieur TANCREZ souhaite s'assurer que la commune reprendra un réseau en état et conforme à la réglementation, et suggère de faire appel aux services d'un expert. Monsieur le Maire précise que le CONSUEL atteste de la conformité des installations et que la convention prévoit les conditions de ce transfert.

N°50/2014 : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

De l'EHPAD Intercommunal de Douvres-la-Délivrande

Le Conseil Municipal doit se prononcer, au scrutin secret, en faveur de 9 candidats parmi une liste de 16 noms. A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sont désignés:

- Christine GESLAIN
- Christelle DRIGNON
- Chantal DUCLOS
- Frank LAFORGUE
- Claudie CRENEL
- Martine CUSSY
- Michel BENOIST
- Jacqueline HACKETT

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour, Christine VASSE est également désignée.

N°51/2014 : Attribution de subventions

Monsieur le Maire propose d'attribuer 1.000€ au Club de Tir, qui prévoit de gros travaux (notamment changement de chaudière et insonorisation). Une subvention supplémentaire de 500€ sera proposée en fin d'année pour aider à l'acquisition de tenues pour les jeunes licenciés.

Monsieur TRANQUART et Madame NITOT estiment les travaux d'insonorisation particulièrement justifiés. Monsieur TRANQUART rappelle que cet équipement était à l'origine intercommunal et que le Conseil Communautaire avait été sollicité, sous la précédente mandature, pour le reprendre. En effet, il constitue une charge conséquente pour la commune et la majorité des licenciés n'habite pas sur le territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'attribution de subvention à hauteur de 1.000€ à l'unanimité.**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 800€ au club Lumière de Nacre. La confirmation de la continuation de l'activité du club, en question à la séance précédente, est attestée par un courrier. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'attribution de subvention à hauteur de 800€ à l'unanimité.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil le vote d'une participation au Syndicat Scolaire d'Argences à hauteur de 108€, pour un élève dont la mère, domiciliée à Saint-Aubin sur Mer, détient l'autorité parentale, et dont le père habite Argences. Madame NITOT estime que la demande relèverait plutôt du CCAS. Monsieur TRANQUART estime qu'accéder à cette demande ouvrirait la porte à d'autres sollicitations de ce type, assez courantes. Monsieur le Maire précise, suite à la question de M. HEBERT, que cette charge ne retombera sur personne si la ville rejette la demande. Monsieur TANCREZ s'abstient, estimant ne pas avoir assez d'éléments sur ce cas.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la demande de participation (15 contre, 4 abstentions)**

N°52/2014 : Fixation du régime des astreintes

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mise en conformité des dispositions internes. Monsieur TANCREZ souhaite que soit précisé dans la délibération le caractère favorable de l'avis du Comité Technique Paritaire. Monsieur TRANQUART souligne que certaines dispositions, notamment la faculté – pour les agents bénéficiant d'une astreinte – de décider de ne plus entrer dans les plannings de service le week-end, mérite réflexion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le régime des astreintes tel que proposé.**

N°53/2014 : Modalités d'octroi des autorisations spéciales d'absence

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable. Monsieur TANCREZ insiste sur l'importance du respect des règles d'attribution de ces autorisations, notamment lors de demandes concomitantes de congés. Monsieur TRANQUART précise que ce règlement est une copie fidèle de ce que le Centre de Gestion a suggéré. Monsieur JUMEL souligne le caractère favorable de ce régime par rapport à la Fonction Publique d'Etat. Monsieur le Maire rappelle que ces autorisations sont un droit conditionné à la survenue d'un événement, et que les congés sont accordés au regard des nécessités de service.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.**

N°54/2014 : Marché de nuit

Autorisation de signature de la convention 2014

Monsieur le Maire précise avant toute discussion que la redevance de 25€ perçue par la commune est une redevance forfaitaire globale et non par commerçant, comme présenté dans le projet de délibération envoyé.

Monsieur TRANQUART suggère d'inclure dans la convention que la remise en état des lieux après le marché incombe au prestataire.

**Après en avoir délibéré, et sous réserve d'inclure la modification proposée dans la convention, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.**

N°55/2014 : Marché hebdomadaire

Actualisation des tarifs et modification des modalités de règlement

Monsieur le Maire propose de valider la revalorisation de 5% des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014. Il précise que l'obligation de saisine pour avis de la Fédération Nationale des Syndicats de Commerçants des Marchés de France a été remplie, et que cette revalorisation est prévue dans la convention de délégation de service public, signée en octobre 2013.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.**

N°56/2014 : Gardiennage de l'église communale

Fixation des indemnités 2014

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est versée depuis des années à la Paroisse Saint-Regnobert, désignée bénéficiaire par la personne chargée du gardiennage. Cette délibération est motivée par l'exigence du Trésor Public de verser à une personne physique et non à une personne morale. La Paroisse a donc désigné Monsieur le Curé comme bénéficiaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.**

N°/2014 : Redevance journalière d'occupation du Domaine Public

Création et fixation du tarif (différé)

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici de combler un vide juridique, aucun des tarifs municipaux ne pouvant s'appliquer en cas d'occupation du domaine public pour une opération à visée commerciale.

Monsieur TRANQUART rappelle que jusqu'alors l'occupation était accordée à titre gracieux pour les opérations à caractère publicitaire. Il estime, comme Monsieur TANCREZ, que la création de cette redevance constitue un risque pour le commerce local en ce qu'elle offre une possibilité d'installation d'activités concurrentes des commerces sédentaires. Madame DESLEUX précise que la création de la redevance ne constitue pas un accord de principe des demandes et que la commune peut toujours refuser. Monsieur le Maire propose de retravailler la proposition afin de minimiser les risques pour les commerçants locaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de différer la création de la redevance journalière d'occupation du Domaine Public.**

N°57/2014 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une augmentation réglementaire. Monsieur TRANQUART souligne que cette actualisation ne prenant effet qu'en 2015, il n'y a pas lieu de modifier dès aujourd'hui le tableau des tarifs

communaux. Il est précisé que cette taxe est payable directement à la Trésorerie et qu'elle ne concerne pas l'affichage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.**

N°58/2014 : Dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Et 625 « Déplacements, missions et réceptions »

Il s'agit d'arrêter une liste exhaustive afin de ne pas avoir à transmettre tous les justificatifs de dépense à l'appui de chaque mandat. Mme DUTOT souligne que le repas des aînés est normalement pris en charge par le CCAS. Monsieur le Maire et Monsieur JUMEL confirment qu'il est prévu de faire le point sur les dépenses prises en charge par la Ville et par le CCAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.**

N°59/2014 : CUI-CAE

Création de poste et autorisation de signature de convention

Monsieur le Maire propose de créer un emploi en CAE afin, notamment de pallier des absences prolongées aux Services Techniques, et d'anticiper l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les plannings des agents d'entretien. La personne à recruter effectue déjà à l'heure actuelle un remplacement et donne entière satisfaction. Monsieur le Maire précise que le souhait de la municipalité est d'aboutir, à terme, à une embauche définitive.

Sans remettre en cause l'utilité du dispositif et la façon de servir de la personne concernée, Monsieur TRANQUART explique que cela va à l'encontre de l'effort de compression de la masse salariale engagé l'an passé.

Monsieur MORIN ajoute que cela est également à mettre en regard des remarques faites à l'ancienne équipe municipale sur l'état de la dette de la commune.

Monsieur LEMOIGNE avance qu'il ne s'agit pas de recruter plus mais de changer de dispositif, plus avantageux pour la commune et permettant un contrat plus long, pour une personne effectuant déjà un remplacement.

Monsieur BREARD ajoute que le souhait de la municipalité n'est pas de réduire la masse salariale mais de mettre en place une comptabilité analytique et de présenter le budget par fonction, ce qui inclut une répartition des dépenses salariales selon les activités. Monsieur le Maire précise que tout ceci fera naturellement l'objet de réflexions et débats, notamment à la commission des Moyens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à la majorité (15 pour, 4 abstentions).**

N°60/2014 : Désignation d'un Correspondant Défense

(Délibération ajoutée au début de la séance)

Monsieur le Maire précise que le Correspondant Défense a une mission essentiellement d'information. Monsieur HEBERT propose sa candidature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur HEBERT comme Correspondant Défense de la commune.**

---

Questions diverses :

Tirage au sort pour la constitution de la liste annuelle des jurés d'assises

Monsieur RIOUAL, plus jeune conseiller municipal, est chargé de procéder au tirage au sort, par numéro d'inscription sur la liste électorale. Le tirage est le suivant :

- 0573 : BISSON Michel
- 1274 : MARCILLY Juliette
- 1981 : CLERET Clémence – tirage non valide pour condition d'âge minimum non remplie
- 0276 : BURES Claudine
- 1836 : WASILEWSKI Jacky
- 0090 : BASROGER Céline
- 1931 : MARTINEAU Joëlle

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,

Jean-Paul DUCOULOMBIER



Le secrétaire de séance,

Thierry LEMOIGNE

Le texte intégral de ces délibérations est affiché dans l'entrée de la mairie.



## Communications diverses

### Projet Educatif Territorial

M. BREARD fait le point sur l'avancée des travaux et la composition du comité pédagogique chargé de la réflexion, en partenariat avec les Francas qui interviendront sur le territoire de la commune. L'échéance de rendu final est fixée au 19 juin. Monsieur le Maire précise que l'impact sur les plannings d'occupation des salles sera important et qu'un travail de réflexion sera à mener en la matière.

### SIAEP<sup>1</sup> Bernières-Langrune-Saint-Aubin sur Mer

M. MORIN fait le point sur la réunion du 28 avril dernier. Le SIAEP en chiffres :

- 9 délégués (3 par commune)
- 4.440 abonnés pour 362.725m<sup>3</sup> en 2013
- Budget : exploitation = 142.000€ / investissement = 325.000€

Le SIAEP est adhérent du SYMPERC<sup>2</sup>. La délégation de service public au profit d'Eaux de Normandie court jusqu'en 2028.

Le Président élu est Monsieur PALAO (Langrune). Le Vice-Président est Monsieur MORIN. Le siège est en mairie de Saint-Aubin sur Mer.

Monsieur RIOUAL a été désigné délégué SYMPERC et est membre des commissions délégation de service public et appels d'offre.

Monsieur TANCREZ est membre des commissions délégation de service public et appels d'offre.

A ce sujet Monsieur TANCREZ informe les conseillers municipaux de sa demande de réunion faite à Monsieur PALAO pour éclaircir la question d'un retard de paiement de 100.000€ à Eaux de Normandie et de l'impact potentiel de ce retard sur la facture des usagers. Monsieur MORIN précise que ce point a été soumis pour avis à un service d'assistance juridique, qu'il en ressort qu'aucune jurisprudence en la matière ne permet d'éclairer sur le risque et que l'engagement d'une procédure revêtirait un caractère suspensif concernant le paiement. Si le SIAEP était toutefois amené à tout payer en une seule fois, il y aurait évidemment un impact sur la facture des usagers. Néanmoins en cas de possibilité de paiement étalé sur quatre années, il semblerait que le budget du SIAEP permette d'absorber cette dépense. En tout état de cause, l'origine de la situation est à creuser en réunion.

### Syndicat d'Assainissement Côte de Nacre

Monsieur MORIN présente le Syndicat, suite à la réunion du 29 avril dernier :

- 2 délégués et 2 suppléants par commune (8 communes)
- 14.143 abonnés pour 980.000m<sup>3</sup> facturés
- Budget : exploitation = 2,8M€ / investissement = 4,2M€

Le Président élu est Monsieur MORIN. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président est Monsieur PALAO (Langrune). Le 2<sup>nd</sup> Vice-Président est Monsieur PAILLETTE (Douvres-la-Délivrande). Le siège est à la mairie de Douvres-la-Délivrande.

Monsieur LEMOIGNE est membre des commissions délégation de service public et appels d'offre.

### Désignation des vice-présidents des commissions communales

Commission Cadre de Vie : Thierry LEMOIGNE (unanimité)

Commission Vivre Ensemble – Solidarité : Annie DESLEUX (unanimité)

Commission Vivre Ensemble - Culture et Animation : Isabelle FRENEHARD (unanimité)

Commission Vivre Ensemble – Jeunesse et Ecoles : Isabelle FRENEHARD (unanimité)

Commission Economie et Tourisme : Thierry LEMOIGNE (unanimité)

Commission des Moyens : Bruno JUMEL (4 pour, 1 abstention)

<sup>1</sup> Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

<sup>2</sup> SYndicat Mixte de Production d'Eau potable de la Région de Caen